

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 084 003 26S 0060

Commune de Apt

date de dépôt:: 15/04/2026
demandeur: LOTUS TECHNOLOGIES
Représentée par M. ZIANI Mohamed
pour : Pose de panneaux photovoltaïques en
toiture - 49 m²
adresse terrain:
84400 Apt

LOTUS TECHNOLOGIES Représentée par M.
ZIANI Mohamed
65 RUE DU MOULIN VEDEL
30900 Nîmes

Monsieur ,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires. En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 02 SEP. 2026

Le maire

Jean AILLAUD

